

Physique-Chimie

À la suite des annonces ministérielles concernant les modalités de la session 2021 du baccalauréat, les professeurs sont conduits à accorder une attention toute particulière à l'évaluation de leurs élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. L'objectif de ce document est de dégager les principes généraux adaptés à l'enseignement de spécialité physique-chimie, en particulier concernant le volet expérimental de la formation des élèves.

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 3 évaluations par trimestre ou semestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (un par trimestre ou deux par semestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre ou du semestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ce peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de

ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, des deux sujets initialement prévus pour les épreuves de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation en spécialité physique-chimie de la voie générale où des évaluations des compétences expérimentales sont prévues, est essentielle. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Ceci est donc adapté à des situations hybrides et permet de privilégier au besoin les séances expérimentales en présentiel autour des compétences « Analyser/Raisonner », « Réaliser » et « Valider », les autres compétences pouvant être travaillées en amont ou en aval. L'évaluation des compétences expérimentales peut être conduite de manière informelle, pendant les temps d'apprentissages, par exemple lorsque le professeur constate qu'une capacité travaillée est acquise par l'élève. Il semble pertinent d'informer régulièrement les élèves de leur niveau de maîtrise des différentes compétences en valorisant leurs progrès et en identifiant avec eux quelques axes de travail pour les séances ultérieures.

Le respect des équilibres dans l'évaluation des élèves

En physique-chimie, l'évaluation de l'élève dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat prend en compte l'ensemble des éléments identifiés ci-dessus. Le poids relatif de ceux-ci est fonction de la situation locale. En spécialité physique-chimie de la série générale, le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 20 %, cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte. Des exemples de situations d'évaluation sont présents dans la banque nationale d'ECE de l'enseignement de spécialité physique-chimie de la voie générale ; ils peuvent être utilisés par les professeurs dans le cadre d'évaluations sommatives.